

Règlement du jeu-concours
« Noël 2015 - Rudy attrape vos cadeaux »

Article 1 - Organismes / Période du jeu-concours

La Société Etablissements DARTY et FILS B 542 086 616 dont le siège social est situé au 129, avenue Gallieni - 93140 BONDY (ci-après dénommée la « Société Organisatrice »), organise sur Internet, un jeu intitulé « **Noël 2015 - Rudy attrape vos cadeaux** » (ci-après le « Jeu »), valable du 01/12/2015 au 24/12/2015 dans la limite d'une (1) participation au Jeu par foyer par jour.

Il permettra à 205 (deux cent cinq) personnes de gagner un bon d'achat valable sur le site mistergooddeal.com.

Article 2 - Participants

Ce Jeu est ouvert à toute personne majeure, résidant en France Métropolitaine (Corse incluse, DOM TOM exclus), à l'exclusion des membres du personnel de la Société Organisatrice indiquée à l'article 1 et de toute société qui contrôle ou est contrôlée par la Société Organisatrice. Cette exclusion s'étend également aux familles des membres du personnel des sociétés susvisées. D'une façon générale est exclue de ce droit de participation, toute personne participant de façon directe ou indirecte à la mise en œuvre de ce Jeu.

Il est précisé qu'une personne est identifiée par ses nom, prénom, code postal, adresse e-mail indiqués par elle-même.

Une seule participation par foyer (même nom, même adresse postale) est autorisée par jour pendant toute la durée de ce Jeu, et ci-après dénommée le « Participant ».

Le foyer étant défini comme l'ensemble des personnes vivant sous le même toit, sauf disposition expresse contraire, il ne peut y avoir plus d'un (1) gagnant par foyer sur toute la période du Jeu.

La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification pour l'application du présent article.

Article 3 - Principe

Participer au jeu disponible à cette adresse : <http://www.mistergooddeal.com/static/grand-jeu-mistergooddeal.html>, renseigner ses coordonnées et attraper 3 cadeaux en déplaçant Rudy de droite à gauche.

La participation des joueurs dont les coordonnées seront incomplètes ou erronées ne sera pas prise en compte. Toute information partielle, erronée ou tronquée entraînera l'annulation de la participation sans recours possible.

Pour déterminer les 205 (deux cent cinq) personnes qui gagneront un bon d'achat, le choix est fait aléatoirement via le jeu.

Les gagnants seront contactés par email dès le 29 décembre 2015.

Les 205 (deux cent cinq) gagnants tirés au sort gagneront un bon d'achat égal à la valeur du produit ou du bon d'achat indiqué dans le jeu.

Un (1) participant ne peut gagner qu'un (1) seul bon d'achat sur les 205 (deux cent cinq) mis en jeu.

Article 4 - Description des lots

Les lots mis en jeu sont les suivants :

- 200 (deux cent) bons d'achats d'une valeur de 5€ sous réserve des restrictions de l'opération indiquées à l'article 3 du présent règlement.

- 5 (cinq) bons d'achats d'une valeur égale de 80€ sous réserve des restrictions de l'opération indiquées à l'article 3 du présent règlement.

Le montant du lot sera crédité sous la forme d'un bon d'achat au profit du gagnant.

Le bon d'achat est valable du 17 février 2016 au 1^{er} mars 2016 pour tous les achats sur le site www.mistergooddeal.com, marketplace, DEEE et frais de port exclus.

Les lots ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte.

Article 5 - Vérifications

Les Participants autorisent la Société Organisatrice à procéder à toute vérification utile concernant leur identité et coordonnées. Toute indication fautive entraînera l'élimination du Participant, de même que les participations multiples avérées.

La Société Organisatrice ne pourra être tenue pour responsable si les renseignements qui lui auront été communiqués s'avèreraient faux, erronés ou fantaisistes.

Article 6 - Remise des lots

Les gagnants recevront leur lot sous forme d'un bon d'achat directement appliqué dans le panier.

Le bon d'achat est valable sur le site www.mistergooddeal.com du 17/02/16 au 01/03/16 (hors marketplace, DEEE et frais de port).

Article 7 - Acceptation du règlement - Dépôt légal

La participation à ce Jeu implique par le Participant l'acceptation sans réserve du règlement dans son intégralité ainsi que de ses avenants éventuels, et de son application par MISTERGOODDEAL qui statue sur tout cas litigieux et toute difficulté d'interprétation.

Le présent règlement peut être adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande écrite avant la date de clôture du Jeu à l'adresse suivante : Services Marketing Mistergooddeal « Noël 2015 - Rudy attrape vos cadeaux » - 129, avenue Gallieni - 93140 BONDY. Le timbre nécessaire à la demande de règlement sera remboursé sur simple demande sur la base du tarif lent "lettre" en vigueur dans la limite d'une demande par foyer, même nom, même adresse postale, accompagnée d'un RIB.

Article 8 - Limite de responsabilité

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, de l'accès à Internet, de la maintenance ou du dysfonctionnement des serveurs du Jeu, de la ligne téléphonique ou de toute autre connexion technique, et de l'envoi des formulaires à une adresse erronée ou incomplète.

La Société Organisatrice ne saurait voir sa responsabilité engagée au titre d'éventuels dysfonctionnements du réseau Internet entraînant des défaillances dans l'administration, la sécurité, l'intégrité ou la gestion du Jeu. La connexion de toute personne au site et la participation des internautes au Jeu proposé sur le site se fait sous leur entière responsabilité. Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte.

En conséquence, la Société Organisatrice ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative, de :

- de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet ;
- de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement du Jeu;
- de la défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ;
- de la perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de la perte de toute donnée ;
- des problèmes d'acheminement d'informations ;
- des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique ;
- de toute défaillance de l'ordinateur d'un Participant ;
- de la modification des paramètres.

La Société Organisatrice se réserve le droit, pour quelque raison que ce soit, d'annuler, reporter, interrompre ou proroger le Jeu ou de modifier tout ou partie des modalités du présent règlement, dans le respect de l'article 7. Si, par suite d'un événement indépendant de sa volonté, elle était contrainte d'appliquer cette clause du règlement, sa responsabilité ne saurait être engagée.

Article 9 - Litiges

Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification du Participant. La Société Organisatrice tranchera souverainement tout litige relatif au Jeu et à son règlement en accord. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou

l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du Jeu ainsi que sur la liste des gagnants.

Article 10 - Convention de preuves

Sauf en cas d'erreurs manifestes, il est convenu avec le Participant que les informations résultant des systèmes de jeu de la Société Organisatrice ont force probante dans tout litige quant aux éléments de connexion et au traitement informatique desdites informations relatif au Jeu.

Article 11 - Informatique et Libertés

En application de la loi n°78-17 Informatique et Libertés du 6 Janvier 1978, les Participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données personnelles les concernant. Les Participants peuvent exercer ce droit, ou s'opposer au traitement informatique de ces informations en écrivant à l'adresse du Jeu : Services Marketing Mistergooddeal « Noël 2015 - Rudy attrape vos cadeaux » - 129, avenue Gallieni - 93140 BONDY. Ces données personnelles seront utilisées par la Société Organisatrice pour le traitement et la gestion de ce Jeu. Ces données personnelles pourront être utilisées notamment pour l'envoi à leur adresse électronique ou postale, de tout prix, information, offre promotionnelle à des fins de prospection commerciale ou d'action de marketing direct.

Article 12 - Propriété intellectuelle

Conformément aux dispositions du Code de la propriété intellectuelle, la reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant ce Jeu ou présents sur les sites de la Société Organisatrice (signes distinctifs, droit d'auteur, dessins et modèles...) sont strictement interdites et sont protégés par les règles dudit Code.

Article 13 - Domiciliation

L'adresse du présent Jeu à utiliser pour toute correspondance est la suivante:

Société Etablissements DARTY et FILS – Services Marketing Mistergooddeal

129, avenue Gallieni - 93140 BONDY